

AVENANT N°1

**A LA CONVENTION DE SERVICE entre l'ADMR LA VIGNE
Et la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne**

Avenant à la convention de service en date du 21 septembre 2016 signée entre la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne et l'Association Mieux Vivre en Campagne.

Entre

La Communauté de communes De l'Aire à l'Argonne dont le siège social est à Beausite, représentée par Madame Martine AUBRY, Présidente en exercice dûment mandatée par délibération du 17 juillet 2020,

Ci-après dénommée « la collectivité »

D'une part,

Et

L'ADMR La Vigne dont le siège social est à Vaubecourt, représentée par Marie-Noëlle HACQUIN, Vice-Présidente,

D'autre part,

Article 2 : Missions confiées

Les missions confiées consisteront notamment à :
Les 50 heures annuelles maximum sont supprimées.

Article 3 : Organisation des interventions

Les demandes d'intervention devront se faire par mail à l'adresse suivante : technique@cc-aireargonne.fr ou via le formulaire de demande d'intervention en ligne. Pour des travaux à caractère plus urgent, le contact pourra se faire par téléphone au 03.29.70.61.17.

Article 4 : Conditions financières

Les heures seront facturées suivant le taux horaire du service mutualisé fixé par délibération n°DE_2024_047 du 11 avril 2024, soit 27 €. Celui-ci pourra être révisé.

Les autres articles restent inchangés.

Fait en deux exemplaires originaux,

A Beausite, le 01/10/2024

Pour la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne	Pour l'ADMR La Vigne
La Présidente, Martine AUBRY	La Vice-Présidente Marie-Noëlle HACQUIN

Date de transmission de l'acte: 10/10/2024
Date de reception de l'AR: 10/10/2024
055-200066140-DE_2024_080BIS-DE
A G E D I